

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées, le : 6 OCT. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de DRAGUIGNAN, le : 2 OCT. 2014
Visa du : - 2 OCT. 2014

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité cet été par une jeune fille qui a obtenu le baccalauréat avec mention très bien et félicitations du jury afin d'obtenir une aide financière pour poursuivre ses études.

Il rappelle que le gouvernement a confirmé la suppression de la bourse au mérite pour les étudiants à compter de la rentrée 2014/2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les jeunes Cogolinois ayant obtenu le baccalauréat avec mention très bien et félicitations du jury en leur attribuant la somme de 2 000 €.

Cette récompense sera attribuée à chaque bachelier sous réserve qu'il soit communiqué à Monsieur le Maire copie du relevé de notes faisant apparaître la mention obtenue.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ce principe de récompense.

N° 2014/122

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX BACHELIERS AYANT OBTENU LA MENTION TRES BIEN AVEC FELICITATIONS DU JURY

N° 2014/122

**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX BACHELIERS AYANT OBTENU LA MENTION TRES BIEN
AVEC FELICITATIONS DU JURY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une bourse d'un montant de 2 000 € aux bacheliers Cogolinois ayant obtenu la mention très bien avec félicitations du jury.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à
L'UNANIMITE.

Le Maire,



M. E. Lansaude

Marc-Etienne LANSAUDE